

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de septembre

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt, le 16 septembre à 20 h 30

Date de convocation :

10 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

Date d'affichage :

24 septembre 2020

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Annick JACQUEMET, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Rejane SIZINE, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

N° : 4

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet de la délibération :

Absents : Carlos FONTINHA, Sophie CHARRIERE

Demande de subvention à la
DRAC

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Résultat du vote

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 10 juillet 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une aide exceptionnelle au titre de la relance économique peut être attribuée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la dotation générale décentralisée à la Médiathèque pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

Après échange avec la DRAC, il s'avère que la Médiathèque municipale est éligible à cette aide en vue de l'acquisition d'ouvrages.

Le projet se définit ainsi :

Valorisation d'un fond de romans de **science-fiction et fantasy**

Constitution d'un fond de documents **Facile à lire**

Valorisation du fond **Arts**

Valorisation du fond **Bourgogne Franche Comté**

Le plan de financement est le suivant :

Acquisition d'un fond de romans de **science-fiction et fantasy** **1 500 Euros**

Constitution d'un fonds **Facile à lire** **1 500 Euros**

Acquisitions documentaires Art	1 000 €uros
Acquisition pour notre fonds régional	1 000 €uros
Total	5 000 €uros

Vu l'Article L 614-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 168 de la loi de finances pour 2016 ;

Vu les Articles R1614-75 à R1614-95 du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le décret 2016-423 du 8 avril 2016 ;

Vu le Décret n° 2016-423 du 8 avril 2016 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ;

Vu la Circulaire NOR: MICE1908915C du 26 mars 2019.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **adoptent le plan de financement comme présenté**
- ✓ **autorisent la médiathèque à demander une subvention à la DRAC**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

